

**45<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES  
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Procès-verbal de la 45<sup>e</sup> assemblée générale 2023 de la société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent, tenue le jeudi 30 mars 2023 à 19 heures au Centre des congrès de l'Hôtel Rimouski.

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.**

M. Guillaume Ouellet, président, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare l'assemblée générale ouverte à 19h16.

**2. NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.**

Monsieur Guillaume Ouellet propose Me Jérôme Dufour-Gallant comme président d'assemblée.

**Proposition numéro : AGA 2023 -1 – Nomination du président d'assemblée.**

Il est proposé par monsieur Dave Dugas, appuyé par monsieur François Lapointe que Me Jérôme Dufour-Gallant agisse en tant que président d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Me Dufour-Gallant se présente, souhaite la bienvenue aux membres et suggère que Mme Martine Landry agisse en tant que secrétaire d'assemblée.

**Proposition numéro : AGA 2023- 2– Nomination de la secrétaire d'assemblée.**

Il est proposé par madame Manon Desbiens, appuyée par monsieur Michel Moreau que madame Martine Landry agisse en tant que secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Me Dufour-Gallant informe les membres que chaque intervention sera limitée dans le temps afin de s'assurer d'un déroulement efficace et que les règles de saine gouvernance soient respectées.

**3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Me Jérôme Dufour-Gallant fait la lecture de l'avis de convocation transmis par envoi électronique et par la poste, trente (30) jours avant la tenue de la 45<sup>ième</sup> assemblée générale annuelle.

**4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Me Jérôme Dufour-Gallant fait la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification ou proposition n'est ajoutée.

**Proposition numéro : AGA 2023- 3 - Adoption de l'ordre du jour.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Michel Bérubé appuyé par monsieur Francis Lavoie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5. VÉRIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS.**

On dénombre la présence de 175 membres en règle à 19h35.

**6. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

M. Guillaume Ouellet présente les membres qui composaient le conseil d'administration lors de la saison 2022.

Monsieur Guillaume Ouellet,	Président;
Monsieur Lucien Morneau,	Vice-président;
Monsieur Jean-Marc Desjardins,	Trésorier;
Monsieur Denis Pineau,	Secrétaire;

Monsieur Stéphane Thériault	Administrateur;
Monsieur Alexandre Canuel	Administrateur;
Monsieur Martin Plourde,	Administrateur;
Monsieur, René Lepage	Administrateur;
Monsieur François Guy	Administrateur, (absent)

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 44<sup>ième</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2022.**

Me Jérôme Dufour-Gallant demande aux membres présents s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal et s'ils sont d'accord de faire abstraction de la lecture du procès-verbal étant donné que le document était disponible depuis 30 jours, sur le web et en copie papier par commande téléphonique.

Aucune modification n'est apportée au procès-verbal.

**Proposition numéro : AGA 2023 - 4 - Abstraction de la lecture du procès-verbal.**

Il est proposé par monsieur Gaétan Gauthier, appuyé par madame Odette Sirois de ne pas faire la lecture du procès-verbal de la 44e assemblée générale annuelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Proposition numéro : AGA 2023 - 5 - Adoption du procès-verbal de la 44<sup>ième</sup> assemblée générale annuelle.**

L'adoption du procès-verbal de la 44<sup>e</sup> assemblée générale annuelle est proposée par madame Isabelle Parent appuyée par monsieur Dany Lechasseur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**8. PRÉSENTATION ET LECTURE DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2022 (Raymond Chabot Grant Thornton).**

Mme Alicia Levesque, comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les résultats des travaux d'audit. Mme Levesque informe l'assemblée du rôle de l'auditeur et nous présente les états financiers adoptés par le conseil d'administration.

Lecture du rapport de l'auditeur, en bref :

Présentation de l'état des résultats :

Produits = 1 589 263 \$  
Charges = 1 585 932.\$  
Excédent = 3 331.\$

Évolution des soldes de fonds :

- 925 926 \$ + excédent 3 331 \$ = 929 257.\$
- Administration générale 839 074.\$ + immobilisations 10 129 \$ = 927 257.\$

Actif : 1 028 911 \$  
Passif : 1 028 911.\$

Mme Levesque indique que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Société de gestion des ressources du Bas St-Laurent au 30 novembre 2022 ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mme Levesque remercie les administrateurs et les employés pour leurs collaborations et demande s'il y a des questions sur les états financiers.

Un membre de l'assistance se questionne sur le montant de 223 341\$ pour l'activité Chasseur responsable reconnu. M. Peter Camden l'informe que ce dossier sera expliqué dans les moindres détails au point 10-B du rapport du directeur général. Aucune autre question n'est posée, Me Dufour-Gallant remercie Mme Levesque pour sa présentation.

## **9. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR-COMPTABLE POUR LA PÉRIODE 2023-2025.**

Jean-Marc Desjardins, trésorier, informe les membres présents à l'assemblée, que le 6 février dernier, la Zec BSL a acheminé un appel d'offre à cinq (5) entreprises de service comptable pour la réalisation de l'audit comptable annuel, avec un mandat d'une durée de 3 ans. Les firmes sollicitées sont :

- Blouin CPA
- Raymond Chabot Grant Thornton
- Crescendo CPA Inc.
- Malette
- Samson/ Deloitte

À la date limite des mises en candidatures, nous avons reçu 2 soumissions conformes :

- La firme Raymond Chabot Grant Thornton propose pour l'audit :  
2023 – 9 300\$  
2024 – 10 200\$  
2025 – 11 200\$

La firme MNP (nouvelle entité de Samson/ Deloitte) propose pour l'audit :  
2023 – 12 000\$  
2024 – 12 600\$  
2025 – 13 200\$

Nous avons posé des questions sur les raisons de la hausse assez considérable des coûts. Les raisons invoquées par les soumissionnaires ont été le manque de personnel et la diminution volontaire du nombre de clients à desservir. Après analyse des soumissions, le conseil d'administration recommande de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour les missions d'Audit 2023-2024-2025.

**Proposition numéro : AGA 2023 - 6 - La nomination du vérificateur-comptable.**

La nomination de la firme Raymond, Chabot Grant Thorton pour le mandat de vérification-comptable pour la période 2023-2025 est proposée par madame Constance Langlais, appuyée par monsieur Ghislain Hudon.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**10. RAPPORT ANNUEL:**

**a) Rapport du président**

**b) Bilan des opérations 2022 (directeur générale)**

**10. A Rapport du Président.**

Monsieur Guillaume Ouellet résume les réalisations de l'année 2022 et rappelle que son rapport de présidence est disponible au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. M. Ouellet souligne le travail de personnes engagées au sein du conseil d'administration et il invite les membres intéressés à se joindre au CA ou dans ses différents comités, car la relève est importante. M. Ouellet présente le sommaire des activités du CA durant l'année 2022 :

- Dix (10) réunions du conseil d'administration.
- Une assemblée générale.
- Comités divers selon les dossiers qui ont suscité un intérêt particulier pour le conseil d'administration, soit par un suivi auprès de partenaires ou exigeant la formation de ses comités tels : Dossier orignal et projet CRR.
- Rencontres de table régionale et comité ministériel ou cabinet du ministre.
- Congrès de la fédération Zec Québec.

M. Ouellet invite les membres à s'informer auprès du directeur de la Zec et de lui-même sur tout autre sujet qui les interpelle et assure de sa disponibilité en tout temps.

L'année 2022-2023 est une année de négociation pour les Zecs et le gouvernement. M. Ouellet rappelle aux membres la coalition de dix (10) territoires fauniques régionaux avec la collaboration de M. Simon Lemay de la Pourvoirie Lechasseur, pour une négociation avec le ministère concernant le plan de gestion de l'original.

Le dossier CRR se poursuit et revient à l'ordre du jour plus tard, avec des résultats et des solutions envisagées comme outils de travail pour notre réalité régionale. M. Ouellet rappelle la fin des subventions gouvernementales reliées aux 24.5 millions pour les Zecs, et l'importance de diversifier les revenus de la Zec : À titre d'exemple, la pêche blanche et les activités récréo touristiques.

M. Ouellet rappelle que les membres du CA sont des chasseurs et des pêcheurs au même titre que tous les membres de la Zec et qu'à ce titre, les décisions prises sont pour l'intérêt de tous. Il tient à mentionner son appréciation des commentaires des membres, car ceux-ci permettent les échanges et discussions favorables à l'avancement des dossiers.

**Question 1 :**

M. Gaétan Gauthier s'informe sur la population de perchaude du lac des eaux mortes, s'il est possible de la limiter, d'y faire de la pêche blanche, d'ensemencer de la grosse truite et de la truite arc-en-ciel. Pourrait-on également y installer des yourtes et des chalets.

**Réponse :**

M. Guillaume Ouellet rappelle l'ouverture de plusieurs lacs et celui des Eaux mortes à la pêche blanche. Par la suite, nous avons reçu une demande des résidents d'arrêter la pêche blanche sur ce lac afin de conserver le contingent de poisson du lac pour la pêche estivale. La proposition de M. Gauthier est intéressante et les membres du CA étudieront la suggestion avec attention.

M. Nicolas Bradette, biologiste au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), affirme que conformément au plan d'ensemencement, il est difficile d'ensemencer de l'omble de fontaine à cause de la perchaude, une espèce hautement compétitrice à ce poisson. On évalue la possibilité d'ensemencement de l'omble de fontaine dans des lacs au milieu de vie plus adéquat. Il serait par contre intéressant de mettre en valeur la pêche d'hiver à la perchaude qui gagne à être appréciée en consommation. M. Bradette rappelle qu'il faut faire une demande d'ouverture des plans d'eau et que le CA de la Zec évalue ces dates d'ouverture.

M. Denis Pineau, secrétaire du CA, informe les membres de la nomination de M. Guillaume Ouellet, élu président de la Fédération Zec Québec, lors du Congrès annuel tenu à Québec la semaine dernière. Les membres applaudissent M. Ouellet pour cette affectation.

**10. B : Bilan des opérations 2022 (directeur général)**

M. Peter Camden présente le travail et les réalisations effectuées durant l'année, en y expliquant les frais encourus pour chacun des secteurs. Il informe les membres que le rapport annuel 2022 est présentement disponible sur le web. M. Camden présente les grandes lignes du bilan des opérations 2022 à l'aide d'un Power Point et invite les membres à le suivre à l'aide du document à ce titre, inséré dans la pochette à leur disposition pour l'assemblée générale.

Le plan de la présentation se lit comme suit :

- Le conseil d'administration
- La structure organisationnelle (organigramme Zec BSL)
- Présentation des ressources humaines
- L'année 2022 en quelques chiffres

- Le programme « Chasseur responsable reconnu »
- L'arrêt de vente de forfait
- La mise aux normes des campings
- Le renouvellement des ressources humaines
- Le plan de gestion de l'original
- Le projet d'échantillonnage des larves de la tique d'hiver.
- Les coupes forestières
- Le réseau routier
- Liste des principales réalisations de l'année
- Les principaux dossiers à traiter pour 2023

M. Camden remercie toute l'équipe de la Zec Bas-St-Laurent, autant les employés que les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur soutien dans l'accomplissement des différents projets. M. Camden tient à souligner qu'il est fier de pouvoir travailler avec des gens engagés qui ont à cœur la mise en valeur de ce superbe territoire et remercie les membres qui grâce à eux, la mission de la Zec peut être remplie avec succès.

### **Question 1**

M. Ovila Soucy s'informe au niveau des coupes forestières, à savoir ce que fait la Zec pose comme action face aux nombreuses coupes forestières de grandes étendues effectuée sur la Zec et que se passera-t-il avec les arbres renversés suite aux grands vents de décembre 2022

### **Réponse :**

M. Camden informe M. Soucy d'une rencontre la semaine dernière en visioconférence avec le ministère au sujet des arbres renversés. Le MRNF tente de réaliser l'évaluation de la situation à partir de cartes numérisées. Le but étant d'évaluer les chablis et les dégâts pour fin d'analyse du travail forestier.

Pour ce qui est des coupes de grande superficie M. Camden indique que plusieurs représentations autant régionales que provinciales ont été faites par la Zec. Nous avons déposé un mémoire concernant les travaux d'éducation de peuplement qui irradie la nourriture des orignaux pour laisse les jeunes plans d'épinette libre de compétition. M. Camden invite les membres à manifester leur inquiétude lors de la publication de la planification des coupes forestières dans les journaux ou sur la page web de la Zec. Une voix forte et collective serait plus forte qu'une seule voix.

### **Commentaire 1 :**

M. Ovila Soucy suggère que le directeur de la Zec prépare un texte sur le sujet, sous la forme d'une pétition et que les membres puissent la signer en appui à la Zec.

**Question 2 :**

M. Soucy s'informe sur la vente de bois par la Zec ?

**Réponse :**

M. Camden explique que lors de l'aménagement des terrains de camping, une évaluation est faite du nombre d'arbres à enlever, une demande de permis est effectuée par un ingénieur forestier qui le présente au ministère. Le ministère nous donne le volume et les essences de bois à couper et cette valeur en argent est déjà payé par la Zec, alors le lot de bois est vendu à une firme forestière.

**Question 3 :**

M. Soucy considère que la MRC de la Mitis contribue monétairement, amplement à la Zec selon ses capacités, contrairement à la MRC de la Neigette dont la contribution est quasi inexistante.

**Réponse :**

M. Camden a rencontré le préfet de la MRC Rimouski-Neigette à quelques reprises à ce sujet et explique leur vision. Pour la MRC Rimouski-Neigette, le compte de taxes aux propriétaires est bas et ne génère qu'assez d'argent pour faire leur rôle d'évaluation et suggère que la solution pour une contribution à la Zec, serait de rehausser le coût des taxes. Dans le cas de la Mitis, le directeur M. Moreau de la MRC de cette MRC, mentionne que la MRC a la chance d'avoir la pourvoirie de la Mitis avec des bâtiments privés qui génèrent une bonne entrée d'argent au niveau des taxes. Il y a beaucoup plus de baux de villégiature dans la MRC de la Mitis que dans la MRC Rimouski-Neigette.

**Commentaire 2 :**

M. Ovila Soucy aimerait avoir la preuve que les bâtiments de la Sépaq de la réserve Rimouski ne génèrent aucune taxe à la MRC Rimouski-Neigette. De plus, la MRC Rimouski-Neigette perçoit 50% des coûts de location des baux de villégiature sur le territoire et redonne 50% au gouvernement.

**Réponse :**

Me Jérôme Dufour-Gallant suggère qu'une demande d'accès à l'information soit réalisée pour fin de vérification et remercie M. Soucy de son intervention et lui assure la transcription de son commentaire dans le procès-verbal de l'assemblée.

**Question 4 :**

M. Pierre-Luc Deschênes constate un problème de perchaudes au lac des Eaux mortes possiblement dû au niveau d'eau du lac et demande pourquoi le barrage ne serait pas prioritaire ou même y ensemercer de grosses truites ?



**Réponse :**

M. Camden explique que les barrages sont la propriété du gouvernement et n'appartiennent pas à la Zec. Auparavant, le barrage en question faisait un obstacle à la migration des poissons.

Pour une question de sécurité, la structure en mauvais état a été démolie et remplacée par une structure en pierre et selon les experts du domaine hydrique, le niveau d'eau actuel est maintenu à une hauteur jugée sécuritaire. M. Camden ajoute que le même genre de demandes a été faites pour le lac Mistigouèche, le lac Lunette et le lac Neigette afin d'augmenter le niveau d'eau. Dans la majorité des cas, le ministère responsable arrive à la conclusion que les barrages sont maintenus à une cote d'exploitation sécuritaire et qu'il n'a pas lieu d'augmenter la capacité de rétention des barrages en question.

M. Nicolas Bradette explique qu'en période estivale le niveau du lac des Eaux mortes diminue et que les autorisations à ce sujet sont longues à recevoir. De plus, en augmentant le niveau d'eau à ce lac, les gains d'investissement seraient faibles à cause de la présence de la perchaude et de la barbotte prédateurs des ombles de fontaine. De plus, le ministère travaille présentement à l'augmentation du niveau d'eau au lac Mistigouèche.

M. Bradette suggère surtout le développement d'activités récréo touristiques à ce lac perturbé et favoriser la protection des lacs à haut potentiel pour la pêche sportive. De plus, la Zec doit s'auto financer dans l'ensemencement, alors celui-ci doit se faire dans des plans d'eau viables et durables.

De plus, M. Camden et M. Bradette vérifient la possibilité d'introduire une autre espèce de poisson prédateur de la perchaude dans le lac des eaux mortes et demandent aux membres de les aviser au moindre signal de la présence d'espèces compétitrices dans les lacs du territoire de la Zec.

**Question 5 :**

M. Gilbert Beaulieu se questionne sur la venue de ces espèces compétitrices, serait-il possible qu'elles ont été ensemencées lors d'ajout d'alevins d'omble de fontaine par inadvertance ?

**Réponse :**

M. Nicolas Bradette suggère plutôt l'hypothèse que la réfection du barrage a permis à la perchaude de se faufiler par la facilité de circulation vers le lac.

**Commentaire :**

M. Michel Moreau indique la présence de perchaudes dans le lac Castor.

**Réponse :**

M. Camden précise qu'aucun ensemencement n'a été faite dans ce lac, mais que la vérification sera faite et demande de l'aviser pour toute autre découverte.

## 11. RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU MELCCFP (M. Nicolas Bradette, biologiste) :

M. Nicolas Bradette, biologiste pour le MELCCFP, présente un Power Point des succès de chasse à l'orignal sur le territoire de la Zec BSL entre 1996 et 2022. M. Bradette invite les membres à visiter le site web du ministère [www.alvipictus.com](http://www.alvipictus.com) et celui de la Zec BSL pour plus de détails. En résumé :

- Graphique des états de situation :
  - Baisse de la récolte entre 2017 et 2022, autant durant les années permissives que restrictives.
  - But des décisions prises, est le maintien du ratio femelles/mâles.
  - Augmentation du nombre de chasseurs jusqu'en 2020.
  - Nombre de femelles par 100 mâles.
- Projet de recherche sur la tique d'hiver sur l'orignal en collaboration avec l'Université Laval :
  - Résultats 2022 : sur 24 veaux capturés, 12 étant traités avec acaricides, 7 sont morts associés aux 12 non-traités.
  - Importance de la collaboration des membres et techniciens sur le territoire pour l'échantillonnage de dents d'orniaux pour l'évolution de la tique et l'âge des animaux récoltés.
- Inventaire aérien 2021 Zec BSL:
  - 152 ravages identifiés, 45 ravages échantillonnés avec densité de 10,4 orignaux au 10Km<sup>2</sup>.
  - Proportion faible de mâles adultes 12,2 % dans la population.
  - Inventaire aérien de la zone 2 en 2022, à la suite d'une année permissive, diminution de 39% comparativement à 2014.
  - Population 7,4 orignaux au 10Km<sup>2</sup> et dans l'Est de cette zone, 9 orignaux au 10Km<sup>2</sup>.
  - Densité moyenne d'orniaux sur le Zec BSL à 10,31 au 10Km<sup>2</sup>, diminution comparativement à 2014.
  - Augmentation de chasseurs : hausse de 37% en année restrictive et augmentation 19% en année permissive. les nombres de chasseurs inclus le nombre de chasseurs à l'arc et l'arbalète, à l'arme à feu et à la poudre noire.

M. Bradette rappelle que le Plan de gestion de l'orignal est reporté en 2026 et ajoute que la direction régionale est proactive avec le ministère afin d'apporter les modifications nécessaires dans la gestion des populations en 2023-2024.

### Question 6 :

M. Luc Desjardins donne son opinion à M. Bradette concernant la mauvaise gestion de l'orignal qui s'observe sur la Zec BSL. Il constate la diminution des veaux, plus de femelles et moins de mâles et ses inquiétudes face à la reproduction de l'orignal. Il demande les actions posées pour équilibrer le ratio d'orniaux.

**Réponse :**

M. Nicolas Bradette informe que des solutions sont sur la table en collaboration avec le CA de la Zec. L'augmentation du nombre de chasseur et l'effort de chasse nous incitent à la recherche de stratégies. Nous sommes en mode résultat avec l'inventaire aérien et la démarche en cours de modifications règlementaires pour 2024 que je ne peux confirmer, considérant les actions présentement entreprises.

**Question 7 :**

M. Michel Desrosiers voudrait comprendre l'écart entre les chiffres présentés de la gestion de l'orignal et ce qui se vit sur le terrain. M. Desrosiers met en doute la lecture du terrain. Il demande si les éléments présentés sont accessibles au public ?

**Réponse :**

M. Bradette indique que les informations présentées à l'AGA sont une primeur pour les membres présents et que les données seront disponibles très bientôt, publiées sur le site du ministère avec ceux du contingentement et de l'inventaire aérien.

M. Guillaume Ouellet ajoute que plusieurs comités ont été formés afin de trouver des solutions à la pérennité du cheptel. Il mentionne entre autres les mesures mises en place par la Zec BSL : Secteurs de chasse, résolution sur les caches, arrêt de vente de forfait factices etc. Il mentionne que la pérennité de la ressource ne peut se faire avec un tirage au sort s'adressant à tous les chasseurs de la province et que l'addition de toutes les mesures actuelles et à venir, serviront à équilibrer notre cheptel sur la Zec BSL.

**Question 8 :**

M. Gilbert Beaulieu

Demande s'il comprend bien l'inventaire 2022, dont les statistiques sont de 10.3 orignaux au 10Km<sup>2</sup> sur la Zec BSL, et que l'objectif à atteindre était de 10 orignaux au 10Km<sup>2</sup>.

**Réponse :**

M. Bradette explique qu'en 2014 les statistiques indiquaient un estimé de 17 orignaux au 10Km<sup>2</sup> sur la Zec BSL et qu'en 2021 l'inventaire complet de la Zec BSL était de 10.4 orignaux au 10Km<sup>2</sup>.

**Question 9 :**

M. Ghislain Hudon suggère un tirage au sort comme élément de solution pour le Plan de gestion de l'orignal.

**Réponse :**

M. Guillaume Ouellet rappelle que présentement dix (10) territoires structurés travaillent de concert pour en arriver à un Plan de gestion de l'orignal qui soit le plus avantageux pour les Zecs des régions Bas St-Laurent et Gaspésie.

## **Commentaire :**

M. Denis Pineau déplore dans ce dossier que le dernier Plan de gestion de l'original réalisé en 2014 et que le prochain le sera en 2026. Dans ce laps de temps les Zecs étaient obligées de travailler sur des hypothèses afin de situer l'envergure du cheptel. M. Pineau partage son incompréhension aux membres face au laxisme dans ce dossier.

## **12. BILAN DU REPRÉSENTANT DE LA PROTECTION DE LA FAUNE (M. Dany Picard)**

M. Picard, agent de la protection de la faune au bureau de Rimouski, résume le bilan des interventions durant la saison de chasse 2022 :

- Vingt-huit (28) rapports d'infractions ont été soumis. Les infractions visent :
  - 19 circulations sur le territoire sans droit payé.
  - 1 chasseur sans dossard.
  - 3 circulations sur la Zec avec arbalète armée à l'intérieur des véhicules.
  - 3 circulations sur la Zec avec une arme à feu armée à l'intérieur des véhicules.
  - 1 chasse d'un type d'animal autre que celui permis.
  - 1 dépassement de quota d'ombles de fontaine.

### **Question 10 :**

M. Dany Lechasseur affirme avoir vu des orignaux morts sur le territoire de la Zec, après la période de chasse. Il demande quel est le suivi fait par la Zec dans ce cas ?

### **Réponse :**

M. Picard indique qu'il est du devoir du chasseur de signaler l'information immédiatement au bureau de la protection de la faune et qu'une enquête est amorcée dans ce délit.

## **13. DOSSIER ORIGINAL (M. Guillaume Ouellet et M. Denis Pineau)**

En introduction, M. Ouellet revient sur la solution émise du tirage au sort comme solution au plan de gestion de l'original. Il explique que le tirage au sort devient une possibilité pour tous les chasseurs de la province d'avoir accès à un forfait de chasse sur la Zec BSL.

M. Bradette ajoute que le tirage au sort est une avenue disponible et que la Zec peut diviser les périodes de chasse et déterminer le nombre de chasseurs à inscrire.

M. Ouellet précise que la solution recherchée doit tenir compte de l'accessibilité et la pérennité de la ressource sur la Zec BSL et poursuit avec à la présentation d'un Power Point du dossier original.

Les principaux éléments présentés sont :

- Historique de L'original sur le territoire
- Constat 2021
- 3 phases d'actions mises en place
- Comité CRR
- Trois catégories de participants CRR
- Performance : carabine, arbalète, arc.
- Rapports des experts
- Orientations 2023

En bref, M. Ouellet souligne que :

De 1999 -2010 la population d'orignaux en augmentation constante, et le nombre de chasseurs également. Le plan de gestion sous mode de gestion par alternance.

De 2014 à 2019, l'inventaire aérien de l'original sur le territoire a prouvé que la quantité d'orignaux était en moyenne à 13 orignaux au 10km<sup>2</sup> sur une cible de 10 orignaux au 10km<sup>2</sup>. Étant donné que la quantité était élevée, le ministère a décidé d'ajouter une année permissive ce qui a entraîné 3 années permissives de suite et le résultat fut un engouement monstre pour la chasse sur la ZEC BSL.

En 2020, on remarque une baisse du nombre d'orignaux au km<sup>2</sup>, pression de chasse exponentielle.

- L'effort de chasse en progression constante.
- La récolte d'orignaux semblait plafonner et même avoir tendance à diminuer.
- Les commentaires des chasseurs indiquaient une baisse importante du nombre de veaux.
- Densité élevée de chasseurs sur certaines parties du territoire.
- Plusieurs signalements par rapport à la sécurité due au fait que pendant la chasse à l'arc et l'arbalète, la chasse au petit gibier est permise.
- Accroissement des plaintes concernant l'appropriation du territoire.
- Plusieurs plaintes concernant la fréquentation du territoire par les vtt pendant la chasse.
- Plusieurs inquiétudes par rapport à la sécurité, surtout entre les caches situées dans les grands bûchers coupés à blanc.

Après la saison de chasse 2019, le conseil d'administration commençait à s'inquiéter du niveau d'exploitation du cheptel d'orignaux de la Zec. Des actions devaient être prises.

## PHASE 1

Création d'un comité consultatif pour améliorer la qualité de la chasse sur la ZEC BSL. Suite à ces rencontres, 6 résolutions entérinées à l'AGA Spéciale en Juin 2021:

- Date limite pour l'achat de forfait de chasse à l'original.
- Prohibition des motocross durant la chasse à l'original.

- Application de la réglementation par les MRC du nombre de véhicules récréatifs sur terrains de baux de villégiature.
- Instauration d'un mécanisme pour le suivi des plaintes.
- Cesser la vente des droits journaliers de circulation pour VTT en temps de chasse à l'original.
- Modification du règlement quant à la distance à respecter entre les caches.

## PHASE 2

Création d'un comité Chasseur Responsable Reconnu qui a fait quelques constats:

- Tarification n'est pas équitable entre les chasseurs;
- Il y a un manque de formation pour les chasseurs;
- Il y a un commerce de pourvoiries illégales;
- Chasseurs nomades en véhicule;
- Chasseurs complaisants/virtuels;
- Beaucoup de bêtes blessées.

## PHASE 3

Actions prises par le conseil d'administration de la Zec:

- Canalisation des membres vers le Club de tir du BSL et le Club des Archers de Rimouski dans le but de créer le profil de nos utilisateurs;
- Suppression du forfait conjointe/conjointe;
- Arrêt de vente de forfait à une date prédéterminée;
- Création de zones de chasse;
- Sensibilisation à l'utilisation des chiens de sang pour les confirmations de tir et l'importance de contacter le conducteur de chien de sang accrédité;
- Sensibilisation des membres sur l'importance de respecter le gibier.

Le Club de tir Bas-St-Laurent et le Club des archers de Rimouski, au cours de l'année 2022, ont accueilli un total de 1228 chasseurs qui ont généré 2155 séances de tir soit 1192 à la carabine, 898 à l'arbalète et 65 à l'arc.

Nous sommes heureux de constater que le nombre de participants au CRR fut excellent pour la première année du projet. Nous sommes également fiers d'annoncer que tous les participants ont respecté les règles et les règlements établis pour assurer la sécurité de tous.

### **Activité Chasseurs Responsables Reconnus (CRR)**

Le but était de valider leurs connaissances et habileté sur le tir tant au niveau de l'arc, l'arbalète et la carabine.

On peut constater que sur les 1228 chasseurs ayant participé à l'exercice, 351 participants à la carabine auraient en mode chasse, blessé ou manqué leur bête, donc, 29% ont exécuté un tir hors zone. 248 participants à l'arbalète ont manqué la cible, donc 28% ont exécuté un tir hors zone. À l'arc, plus de la moitié des participants ont atteint la zone vitale d'une bête

Les spécialistes responsables, M. Marius De Champlain (arbalète et carabine) et M. Luc Thibault (arc) ont produit chacun un rapport d'activités qui identifie les lacunes observées et les moyens d'y remédier. En bref, les constats sont les suivants :

- Dans plusieurs cas, les armes manquent d'ajustement.
- Plusieurs chasseurs manquent de pratique.
- Connaissance approximative de leurs armes et munitions (flèches, cartouches).
- Dans certains cas, des accompagnements techniques seraient nécessaire pour améliorer les connaissances et habiletés.

À la lumière de ce bilan, la Zec BSL a décidé de reconduire l'activité CRR en 2023 et mettre en place des outils à la disposition de nos membres chasseurs de gros gibiers afin d'apporter des solutions concrètes aux lacunes identifiées dans les rapports de nos deux (2) experts.

M. Ouellet présente les orientations 2023 :

- Clinique d'information sur l'original et la recherche de chien de sang
- Capsules d'information vidéo sur le web : types d'armes, les techniques de tir et habiletés à approfondir en mode chasse.
- Activités pratiques de tir avec choix de deux (2) options.
  - 3 séances de pratiques d'activité de tir libre, validées par un responsable désigné.
  - 1 séance de tir supervisée par un moniteur, visant l'amélioration de la technique.
- Remise de 100.\$ pour un type d'arme ou 200.\$ pour 2 types d'armes.
- Réservation à l'aide d'un logiciel avec choix de journées et plages d'horaire.
- 2 journées dédiées à l'ajustement des armes au Club de tir BSL en collaboration avec des partenaires du milieu.

M. Guillaume Ouellet souligne que les responsabilités qui incombent à chaque chasseur et aux membres qui les représentent au sein du conseil d'administration sont de protéger la faune et ses habitats et éduquer la population dans les champs d'activité de cette société. Le dossier original est un dossier qui évolue et nous devons avancer à plusieurs niveaux. L'activité CRR en est un élément important.

### **Commentaires :**

M. Gervais Soucy est conscient des nombreuses décisions prises par les membres du conseil d'administration, mais suggère une consultation auprès des membres.

M. Gilbert Beaulieu suggère qu'advenant le décès du propriétaire d'une cache de 300 mètres, avoir la possibilité de la transmettre à un membre de la famille ou à un chasseur de la Zec intéressé.

Me Dufour-Gallant assure M. Beaulieu que la proposition sera consigné au procès-verbal.

### **Question 11 :**

M. Benoit Groulx demande s'il sera possible pour les membres de l'extérieur de s'inscrire une seule fois à l'activité CRR et donne l'exemple de son fils de Sept-Îles.

**Réponse :**

M. Guillaume Ouellet précise qu'il y aura plus de plages horaires et des périodes de tir accompagnées qui donnera la possibilité aux gens de l'extérieur d'y participer une seule fois.

**Question 12 :**

M. Gilbert Beaulieu demande s'il est prévu de travailler le chemin entre les deux secteurs 1 et 2 ?

**Réponse :**

M. Camden confirme que la planification est faite pour faire quelques travaux de réparation de base car il est présentement impossible de passer la niveleuse sur cette route.

**Commentaire :**

M. Jean-Marie Robitaille constate sur le graphique de la chasse à l'original que lors des années permissives, le nombre est constant et que la baisse a été minime l'an dernier. Que lorsque l'on voit des femelles sans veau, il faut se dire que le mâle est important dans le cheptel.

**14. PAUSE :**

M. Guillaume Ouellet procède au tirage de six (6) certificats cadeaux :

**Trois (3) certificats de 100\$ de la Zec Bas st-Laurent, les gagnants sont :**

Mme Isabelle Lepage :  
M. Benoit Groulx :  
Mme Julianne Dugas

**Deux certificats de 25\$ de l'Atelier du moucheur, les gagnants sont**

Mme Suzanne Binet : 25\$  
M. Stéphane Ouellet : 25\$

**Un Coton ouaté de l'Atelier du moucheur, le gagnant est :**

M. Gilles Dufour

M. Ouellet félicite les heureux gagnants et invite les membres à reprendre leur place pour la poursuite de l'assemblée générale.

**15. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS :**

Me Jérôme Dufour-Gallant souligne que le président d'assemblée pour l'élection des administrateurs peut également agir à titre de président d'élection et que la secrétaire d'assemblée peut agir également comme secrétaire d'élection si les membres sont d'accords.



Les membres approuvent la suggestion de Me Jérôme Dufour-Gallant en tant que président d'élection.

Proposé par : M. Dany Le chasseur  
Appuyé par : M. Martineau Bouchard

Les membres approuvent la suggestion de Mme Martine Landry en tant que secrétaire d'élection.

Proposé par : M. Gaétan Gauthier  
Appuyé par : M. Gilbert Beaulieu

Cinq (5) postes en élection cette année pour un mandat de 2 ans. Les cinq (5) candidats sortants sont :

M. Jean-Marc Desjardins  
M. Alexandre Canuel  
M. René Lepage  
M. Stéphane Thériault  
M. Martin Plourde

Me Dufour-Gallant demande à l'assemblée s'il y a proposition de candidats comme administrateurs pour le conseil d'administration de la Zec BSL pour l'année 2023.

1. M. Stéphane Thériault :	Proposé par : Mme Manon Desbiens Appuyée par : Mme Constance Langlais	Accepté
2. M. Alexandre Canuel	Proposé par : M. Martial Tremblay Appuyé par : M. Gérald Leclerc	Accepté
3. M. Martin Plourde	Proposé par : Mme Raphaëlle Quinn Appuyée par : M. Stéphane Thériault	Accepté
4. M. François Lapointe	Proposé par : M. Dany Lechasseur Appuyé par : M. Gaétan Gauthier	Accepté
5. M. René Lepage	Proposé par : M. Roch Dumais Appuyé par : M. Jean-Yves Malenfant	Accepté
6. M. Jean-Marc Desjardins	Proposé par : M. Pierre Soucy Appuyé par : M. Renaud Proulx	Accepté
7. Mme Julianne Dugas	Proposé par : M. François Bernier Appuyé par : M. Michel Bérubé	Accepté
8. M. Fernand Hins	Proposé par : M. Michel Levesque Appuyé par : M. Bertin Barette	Refusé

Me Dufour-Gallant demande deux (2) scrutateurs :  
Les scrutateurs proposés sont :

- |                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| 1. M. Dave Dugas       | Proposé par : M. Michel Bérubé  |
| 2. M. Martial Tremblay | Proposé par : M. Gérald Leclerc |

À la suite de la période de vote, Me Dufour-Gallant annonce que les cinq (5) candidats élus au conseil d'administration de la Zec BSL 2023 sont :

M. Jean-Marc Desjardins  
M. Alexandre Canuel  
M. René Lepage  
M. Stéphane Thériault  
M. Martin Plourde

Les membres de l'assemblée félicitent les candidats élus au conseil d'administration pour les deux (2) prochaines années.

Me Dufour-Gallant demande à M. Camden la destruction des bulletins de vote.

## **16. POINTS D'INFORMATION :**

M. Peter Camden souligne rapidement quelques éléments du tableau de tarification forfaitaire expédié aux membres dans la convocation à l'assemblée et disponible sur le site internet, et résume en grande ligne :

- Tarification forfaitaire 2023
  - Les forfaits seront avec circulation ou sans circulation.
- Tarification journalière 2023
  - La circulation a du être retirée des tarifs. Le prix sera à la baisse pour ajouter le coût de 13\$ pour la circulation.
- Budget prévisionnel 2023, revenus et dépenses :
  - Prévision d'une légère hausse des membres en année permissive, résultat hausse du nombre de forfaits.
  - Prévision de moins de subventions du à la fin du programme de 24.5 millions de Zec Québec.
  - Total des revenus : 1 494 558.00\$ et dépenses équilibrées.

### **Commentaires :**

M. Denis Pineau, membre du comité organisateur avec M. Stéphane Thériault, informe les membres qu'il y aura une fête pour le 45<sup>ième</sup> anniversaire de la Zec. L'activité aura lieu le samedi 2 septembre et en cas de pluie le dimanche. Plusieurs activités sont à l'horaire dont : habileté au lancer à la mouche, tournois de fer, concours de tir à l'arbalète, dîner hot dog,

souper Party pizza, soirée karaoké sous le chapiteau et prix de participation. Une invitation vous sera expédiée et souhaitons votre participation en grand nombre.

M. Camden fait la lecture d'une demande de M. Louis Hudon, membre de la Zec, qui ne pouvait se déplacer pour l'assemblée : Est-ce que la Zec BSL à la liberté de changer certains règlements établis, il s'agit de cache déjà enregistrée. Lorsqu'un membre chasse sur la Zec depuis plusieurs années, serait-il possible d'abroger le règlement et que sa cache soit transférée immédiatement à un membre de sa famille (fils, petit-fils conjoint ou conjointe)?

Me Dufour-Gallant confirme que la proposition sera consignée au procès-verbal.

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Me Dufour-Gallant invite les membres à la période de questions.

### **Question 13 :**

Mme Raphaëlle Quinn demande si la passation des caches aux membres de la famille du propriétaire peut-être envisagée ?

### **Réponse :**

M. Denis Pineau, confirme que la demande sera inscrite au procès-verbal comme un avis de motion et qu'elle sera discutée avec les membres lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Par contre, cela intervient dans le sens du règlement principal d'éliminer graduellement les caches de 300 mètres. Le but premier étant de rendre la chasse sécuritaire et dégager les couloirs de fuite des orignaux. M. Pineau confirme que la demande de M. Hudon sera analysée par les membres du conseil d'administration.

### **Commentaire :**

Mme Constance Langlais s'interroge sur le fait qu'une cache à 300 mètres est moins sécuritaire.

M. Pineau précise que le règlement actuel ne permet pas ce genre de transfert, car les caches à 600 mètres correspondent actuellement de façon sécuritaire aux dimensions du territoire.

### **Question 14 :**

M. Bertrand Barette demande s'il a bien compris que le tirage au sort pour la chasse à l'orignal s'adresse à toutes les personnes de la province, qui possèdent une carte de Zec Si oui, je suis contre.

### **Réponse :**

M. Ouellet confirme sa compréhension.

## 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Me Jérôme Dufour-Gallant et M. Guillaume Ouellet remercient les membres présents et déclare la fin de l'assemblée.

Il est 23h49.

### **Proposition numéro : AGA 2023 - 7 - Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée générale 2023 est proposée par monsieur Bertin Barette appuyé par monsieur Francis Lavoie.

Adopté à l'unanimité

ADOPTÉ CE \_\_\_\_\_ JOUR DE \_\_\_\_\_ 2023.

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE